

# WMO OMM

WEATHER CLIMATE WATER  
TEMPS CLIMAT EAU



World Meteorological Organization  
Organisation météorologique mondiale  
Organización Meteorológica Mundial  
Всемирная метеорологическая организация  
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية  
世界气象组织

## Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300  
CH 1211 Genève 2 – Suisse  
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11  
Fax: +41 (0) 22 730 81 81  
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Notre réf.: 29913/2018/DRA/RAP

22 novembre 2018

Annexes: 3 (annexes I et III disponibles en anglais seulement)

Objet: Désignation d'experts pour les organes subsidiaires du Conseil régional V

Suite à donner: Remplir le formulaire de désignation et le renvoyer au Secrétariat de l'OMM, de préférence d'ici au **10 décembre 2018**

Ref.: 31790/2018-10 LCP

Madame, Monsieur

Je me réfère à la dix-septième session du Conseil régional V, qui a eu lieu à Nuku'alofa, Tonga, du 15 au 17 octobre 2018.

Comme vous vous en souviendrez, il y a été convenu de reconduire quatre groupes de travail et le Comité des cyclones tropicaux pour le Pacifique Sud et le sud-est de l'océan Indien ainsi que les équipes spéciales qui leur sont associées. La structure de travail et le mandat des groupes de travail, du Comité des cyclones tropicaux et des équipes spéciales, tels qu'ils ont été approuvés à la dix-septième session du Conseil régional V, figurent dans les annexes I et II à titre de référence.

Nous vous serions par conséquent reconnaissants de bien vouloir désigner des experts actifs dans les domaines en rapport, en tenant compte de leur expérience de travail avec les commissions techniques concernées. Veuillez noter que les chefs des groupes de travail et le président du Comité des cyclones tropicaux ainsi que les membres des équipes spéciales seront sélectionnés par le Groupe de gestion du Conseil régional V en consultation avec les départements techniques du Secrétariat.

Vous trouverez ci-joint un formulaire que chaque expert devra remplir et vous faire signer (annexe III). Le ou les formulaires dûment remplis devront être envoyés au Secrétariat dès que possible et de préférence le **10 décembre 2018** au plus tard. Chaque formulaire devra être accompagné d'un CV d'une page.

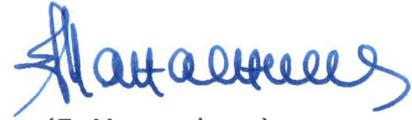
Veillez noter également que la structure de travail du Conseil régional V pourra être modifiée en fonction des conclusions du dix-huitième Congrès météorologique mondial (juin 2019).

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres du Conseil régional V

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

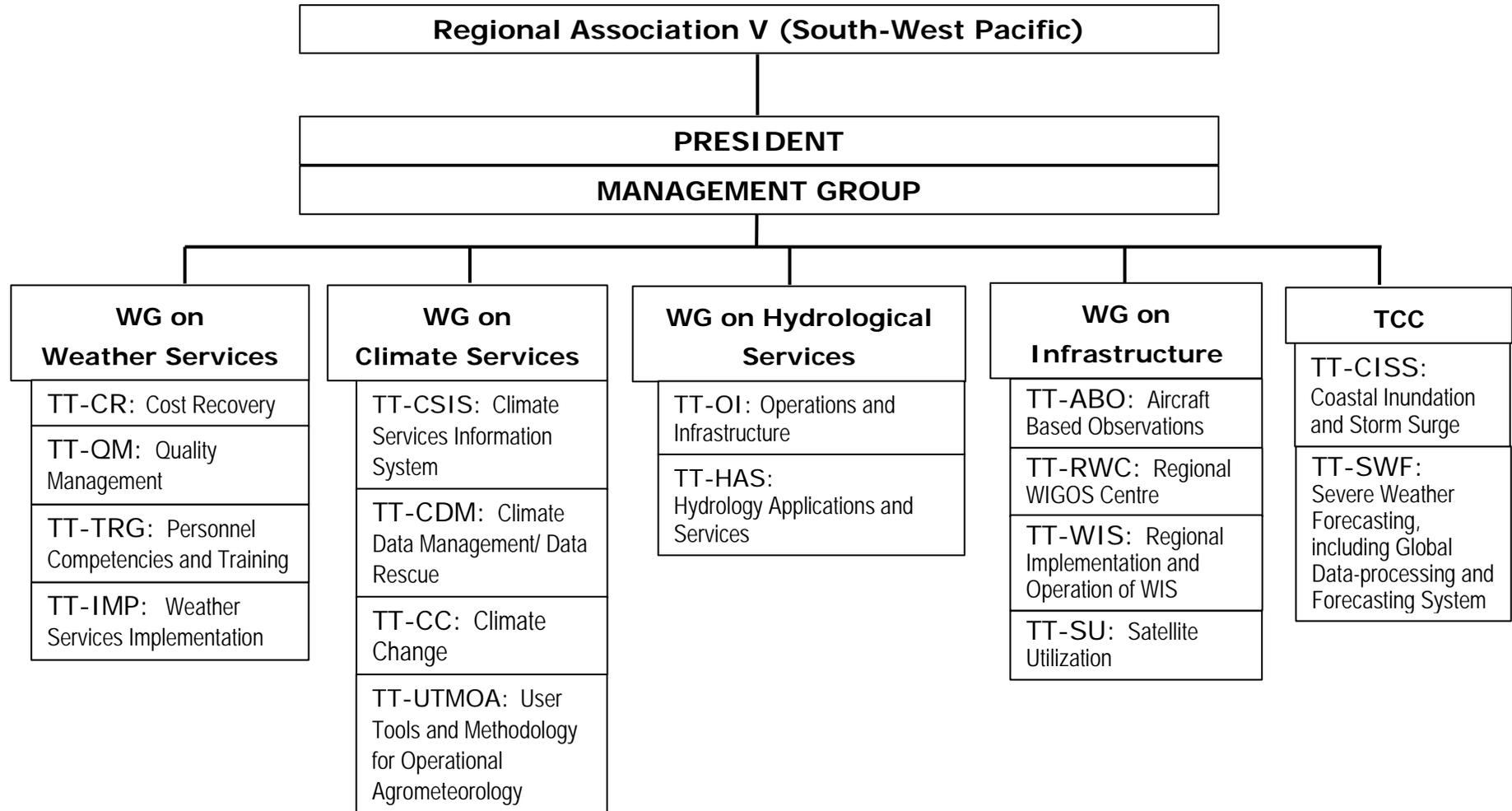
Conformément à la Stratégie de l'OMM pour l'égalité entre les femmes et les hommes (résolution 59 (Cg-17)), qui préconise qu'au minimum 30 % des membres qui siègent dans les organes constituants de l'OMM ou au sein de leur structure de travail soient des femmes, je vous encourage à désigner davantage de femmes.

En vous remerciant du soutien que vous apportez aux activités de l'OMM, en particulier au Conseil régional V, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)  
pour le Secrétaire général

## RA V Working Structure 2018–2022



**Résolution 6.2(1)/2 (CR V-17)****COMITÉ DES CYCLONES TROPICAUX POUR LE PACIFIQUE SUD  
ET LE SUD-EST DE L'OCÉAN INDIEN RELEVANT DU CONSEIL RÉGIONAL V**

LE CONSEIL RÉGIONAL V (PACIFIQUE SUD-OUEST),

**Décide:**

- 1) De reconduire son Comité des cyclones tropicaux pour le Pacifique Sud et le sud-est de l'océan Indien et de lui confier le mandat suivant:
  - a) Promouvoir et coordonner la planification et la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer les systèmes d'avis de cyclones et les services météorologiques connexes et à faciliter les activités visant à réduire au minimum les pertes en vies humaines, les souffrances et les dégâts dus aux cyclones tropicaux et à des phénomènes naturels dangereux apparentés dans la partie tropicale de la Région V située au sud de l'équateur;
  - b) Faire régulièrement le point sur les systèmes d'avis de cyclones tropicaux dans la zone relevant du Comité des cyclones tropicaux du CR V et recommander des mesures pour mettre en place ou améliorer ces systèmes;
  - c) Examiner régulièrement le Plan d'opérations concernant les cyclones tropicaux dans le Pacifique Sud et le sud-est de l'océan Indien et recommander au président du CR V, pour approbation, toute modification à apporter au texte du Plan d'opérations;
  - d) Coordonner son action avec d'autres activités réalisées dans le cadre du Programme de l'OMM concernant les cyclones tropicaux, et en particulier avec les travaux conduits par le Comité des cyclones tropicaux pour le sud-ouest de l'océan Indien relevant du Conseil régional I et par le Comité des typhons CESAP/OMM;
  - e) Coordonner ses activités avec celles d'autres groupes de travail, pour sensibiliser les Membres du Comité à la nécessité de créer et mettre en place des dispositifs et stratégies d'intervention coordonnés en cas de cyclones tropicaux;
  - f) Faciliter son développement technique en conformité avec le plan technique du Comité des cyclones tropicaux relevant du CR V;
  - g) Rechercher, par le biais du CR V, un appui financier et technique pour ses activités;
  - h) Promouvoir et coordonner la planification et l'application de mesures en vue de mettre en place le programme de surveillance des ondes de tempête dans la Région, en collaboration avec la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime;
  - i) Créer, selon les besoins, des équipes spéciales pour mener à bien les travaux du Comité, compte tenu de la décision prise par le CR V d'établir l'Équipe spéciale pour la prévision des conditions météorologiques extrêmes incluant le Système mondial de traitement des données et de prévision, et l'Équipe spéciale pour les inondations côtières incluant les ondes de tempête;

- 2) Que le Comité se composera des deux équipes spéciales suivantes:
  - a) L'Équipe spéciale sur les inondations côtières et les ondes de tempête, à laquelle sera confié le mandat suivant:
    - i) Promouvoir dans la Région V la réalisation d'activités relatives aux inondations côtières et aux ondes de tempête telles que le projet de démonstration concernant la prévision des inondations côtières;
    - ii) Recenser les pays de la Région V qui ont besoin d'instituer d'urgence des alertes précoces aux ondes de tempête et aux inondations côtières;
    - iii) Donner la priorité aux activités d'amélioration des alertes précoces aux ondes de tempête et aux inondations côtières dans les pays recensés;
    - iv) Permettre le développement de nouvelles capacités opérationnelles, d'une formation spécialisée ainsi que d'une sensibilisation et d'une atténuation efficaces grâce aux activités actuelles relevant de la structure de travail du Conseil régional V, comme les ateliers de formation communs CR V-OMM sur les cyclones tropicaux, la météorologie maritime et l'océanographie et les activités de renforcement des capacités du projet de démonstration concernant la prévision des inondations côtières;
    - v) Mettre en place de plus vastes activités du Comité des cyclones tropicaux, le cas échéant, pour permettre la réalisation d'autres activités relatives à la surveillance des conditions météorologiques extrêmes et à l'atténuation des risques de catastrophes, liées dans toute la Région, ce qui autoriserait une mise en œuvre plus exhaustive d'activités de réduction de ces risques;
  - b) L'Équipe spéciale pour la prévision des conditions météorologiques extrêmes, incluant le Système de traitement des données et de prévision, à laquelle sera confié le mandat suivant:
    - i) Promouvoir le développement des activités de prévision de conditions météorologiques extrêmes dans la Région V, comme le Projet de démonstration concernant la prévision de conditions météorologiques extrêmes;
    - ii) Encourager l'affectation d'une priorité élevée aux activités d'amélioration des alertes précoces à des conditions météorologiques extrêmes dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement de la Région V;
    - iii) Participer aux activités plus vastes du Comité des cyclones tropicaux et des groupes de travail de la Région V afin que d'autres activités de prévision de conditions météorologiques extrêmes et de réduction des risques de catastrophes puissent être associées dans toute la Région. Pour cela, il faudrait tenir compte des résultats d'entretiens et de recommandations issues des réunions de l'équipe régionale de gestion du sous-projet relevant du Projet de démonstration concernant la prévision de conditions météorologiques extrêmes et la réduction des risques de catastrophes;
- 3) D'arrêter comme suit la composition du Groupe de travail:
  - a) Un président et un vice-président;
  - b) Les chefs des équipes spéciales, membres principaux du Comité;

- c) D'autres experts au besoin, sans négliger le fait que les contraintes financières obligent à limiter la composition du Comité au nombre minimal de membres permettant un fonctionnement efficace pendant l'intersession;
- 4) D'inviter les Membres suivants de la Région V à désigner des experts qui siégeront au Comité:
- Australie
  - États-Unis d'Amérique
  - Fidji
  - Îles Cook
  - Îles Salomon
  - Indonésie
  - Kiribati
  - Micronésie (États fédérés de)
  - Nioué
  - Nouvelle-Calédonie
  - Nouvelle-Zélande
  - Papouasie-Nouvelle-Guinée
  - Polynésie française
  - Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
  - Samoa
  - Timor-Leste
  - Tonga
  - Tuvalu
  - Vanuatu
- 5) D'inviter les pays insulaires du Pacifique cités ci-après à désigner des experts chargés de participer aux travaux du Comité:
- Îles Marshall
  - Nauru
  - Palau
- 6) D'inviter le président du Comité des cyclones tropicaux pour le sud-ouest de l'océan Indien relevant du CR I à siéger au Comité en tant que membre de droit;

**Prie** le président du Conseil régional de désigner le président et le vice-président du Comité en consultation avec le Groupe de gestion du Conseil régional, conformément à la règle 33 du Règlement général de l'OMM;

**Prie** le président du Comité:

- 1) D'élaborer, en concertation avec le président et le Groupe de gestion du Conseil régional, un plan de mise en œuvre du Comité, compte tenu des indicateurs de résultats et objectifs de performance clefs et des plans d'action, en vue d'entreprendre des travaux sur les divers thèmes relevant de la compétence du Comité;
- 2) De participer aux sessions pertinentes des organes constituants et des groupes d'experts de l'OMM lorsqu'il est invité, en représentant les intérêts régionaux eu égard au développement des services, et de coordonner ses activités avec la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime, la Commission de météorologie aéronautique et d'autres groupes de travail régionaux;
- 3) De présenter au président du Conseil régional un rapport d'activité annuel et un rapport final trois mois au moins avant la prochaine session du Conseil régional;

**Invite** les Membres:

- 1) À désigner des experts pour faire partie du Comité, en portant l'attention voulue à une représentation hommes/femmes équilibrée ainsi qu'aux compétences dont pourraient disposer d'autres organismes, y compris dans le milieu universitaire et le secteur privé;
- 2) À soutenir les activités du Comité;

**Prie** le Secrétaire général:

- 1) De convoquer des sessions biennales du Comité;
- 2) De continuer à prendre les mesures nécessaires pour aider le Comité et faire en sorte que le Secrétariat apporte le soutien nécessaire à ses activités.

---

---

Note: La présente résolution annule et remplace la résolution 11 (CR V-16).

## Résolution 6.2(1)/3 (CR V-17)

### GRUPE DE TRAVAIL DES SERVICES HYDROLOGIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL V

LE CONSEIL RÉGIONAL V (PACIFIQUE SUD-OUEST),

**Décide:**

- 1) De reconduire son Groupe de travail des services hydrologiques et de lui confier le mandat suivant:
  - a) Suivre, promouvoir et élaborer des stratégies et des activités propres à étendre les capacités des Membres du CR V en ce qui a trait à l'amélioration de la qualité des services hydrologiques, à la prestation de ces services et à l'élargissement de l'accès à ces derniers, en s'attachant à perfectionner les systèmes d'observation et de surveillance;
  - b) Coordonner son action avec celle des organes pertinents de l'OMM, notamment la Commission d'hydrologie, et d'autres groupes, afin d'étendre les capacités de prévision, incluant la fourniture dans les meilleurs délais de prévisions et d'alertes plus exactes et plus fiables et la prise en compte améliorée de l'information ainsi qu'une meilleure prestation des services correspondants;
  - c) Aider les Membres du CR V à adopter une démarche de gestion de la qualité qui assure et soutienne la viabilité des services hydrologiques;
  - d) Créer au besoin des équipes spéciales chargées d'exécuter des tâches précises à l'appui des objectifs, des domaines prioritaires et des résultats prévus du Groupe de travail et coordonner les travaux de ces équipes;
  - e) Gérer et présider le Forum d'hydrologie en ligne du CR V en vue d'informer pleinement le Groupe de travail dans son ensemble et d'autres parties prenantes de ses activités et de ses résultats escomptés et attendus;
  - f) Devenir un organisme de supervision et de coordination des améliorations régionales futures en matière de prestation de services, notamment pour ce qui concerne un centre régional de prestation de services hydrologiques, des bulletins régionaux sur l'évolution hydrologique et des systèmes régionaux d'alerte en cas de sécheresse;
  - g) Devenir un organe consultatif appuyant les évolutions stratégiques au plan mondial sur la base des besoins et priorités de la Région;
  - h) Faire rapport et communiquer des avis au Groupe de gestion du CR V sur les questions susmentionnées;
- 2) Que le Groupe de travail se composera des deux équipes spéciales suivantes:
  - a) Équipe spéciale pour les opérations et l'infrastructure, à laquelle sera confié le mandat suivant:
    - i) Évaluer les besoins en matière d'enseignement et de formation professionnelle du Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau de la Région et lancer et faciliter les projets de renforcement des capacités, y compris la formation professionnelle, l'HYCOS et d'autres éléments recensés;

- ii) Contribuer à la préparation d'un matériel didactique pertinent prévu pour des cours d'intérêt régional;
  - iii) Promouvoir l'emploi de manuels de l'OMM, de directives, d'un logiciel spécialisé, de bases de données, du Système d'observation hydrologique de l'OMM, du service d'assistance FF et d'autres ressources de l'Organisation dans la Région V;
  - iv) Soutenir le développement potentiel du SEA-HYCOS et de la phase 2 du Pacific-HYCOS en rédigeant des notes de synthèse et, avec l'HydroHub et le Département du développement et des activités régionales, les promouvoir auprès de bailleurs de fonds éventuels;
  - v) Selon les besoins, offrir des compétences spécialisées et/ou une représentation régionale auprès de divers groupes de travail et équipes spéciales de la Commission d'hydrologie (CHy);
  - vi) Offrir des conseils au Groupe de travail des services hydrologiques à propos des questions ci-dessus, émanant en particulier des spécialistes et représentants mentionnés, y compris par le biais du forum en ligne;
- b) Équipe spéciale des applications et des services hydrologiques, à laquelle sera confié le mandat suivant:
- i) Soutenir la mise en œuvre et le développement du Cadre de référence pour la gestion de la qualité – Hydrologie dans la Région V;
  - ii) Promouvoir l'emploi dans la Région V d'un logiciel spécialisé, du système d'indications relatives aux crues éclair, du système HydroSOS et d'autres applications de l'OMM en cours de mise au point, en particulier celles du Programme de réduction des risques de catastrophes;
  - iii) Favoriser les éléments ci-dessus et offrir des outils précis aux Membres pour qu'ils s'y familiarisent;
  - iv) Selon le besoins, mettre en place des compétences spécialisées et/ou une représentation régionale auprès de divers groupes de travail et équipes spéciales de la CHy;
  - v) Donner des conseils au Groupe de travail des services hydrologiques à propos des questions évoquées ci-dessus, émanant en particulier des spécialistes et représentants susmentionnés, y compris par le biais du forum en ligne;
- 3) D'arrêter comme suit la composition du Groupe de travail:
- a) Un responsable (en principe le conseiller régional en hydrologie) et un vice-responsable;
  - b) Les chefs d'équipes spéciales qui seront des membres principaux du Groupe de travail;
  - c) D'autres experts, selon les besoins, compte tenu du fait qu'étant donné les contraintes financières actuelles, les groupes de travail devraient comprendre un nombre minimal de membres qui permette cependant un fonctionnement efficace pendant l'intersession;

- 4) Que le président, en consultation avec le Groupe de gestion, doit désigner un responsable et un vice-responsable du Groupe de travail conformément à la règle 33 du Règlement général de l'OMM;

Ref.: Z9911/2018-1.0 DRA/RAP

**Prie** le responsable:

- 1) De soumettre au Groupe de gestion des propositions concernant la composition des équipes spéciales, en précisant au besoin leurs attributions et un plan de travail, afin de faciliter la mise en œuvre du Plan opérationnel du CR V dans le domaine de compétence du Groupe de travail;
- 2) De présenter au président du Conseil régional un rapport d'activité annuel et un rapport final trois mois au moins avant la prochaine session du Conseil régional;

**Invite** les Membres:

- 1) À désigner des experts pour faire partie du Groupe de travail, en portant l'attention voulue à une représentation hommes/femmes équilibrée ainsi qu'aux compétences dont pourraient disposer d'autres organismes, y compris dans le milieu universitaire et le secteur privé;
- 2) À soutenir les activités du Groupe de travail;

**Prie** le Secrétaire général d'appuyer les travaux du Groupe de travail et des équipes spéciales.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la résolution 12 (CR V-16).

## Résolution 6.2(1)/4 (CR V-17)

### GRUPE DE TRAVAIL DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL V

LE CONSEIL RÉGIONAL V (PACIFIQUE SUD-OUEST),

**Décide:**

- 1) De reconduire le Groupe de travail des services météorologiques du Conseil régional V en lui confiant le mandat suivant:
  - a) Suivre, promouvoir et développer des stratégies visant à améliorer les capacités des Membres de la Région V de produire des services météorologiques adaptés, de grande qualité et rentables en mettant l'accent sur des services viables de météorologie aéronautique;
  - b) Coordonner son action et collaborer avec des organisations internationales clefs et des partenaires régionaux tels que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) en vue d'offrir une assistance ciblée aux Membres de la Région V, et notamment à ceux qui en ont le plus besoin, en vue de mettre en œuvre des services météorologiques et d'alerte améliorés et viables;
  - c) Recenser et évaluer des pratiques nationales et internationales exemplaires visant la prestation de services météorologiques et d'alerte et les communiquer de façon appropriée et proactive aux Membres de la Région V;
  - d) Créer au besoin des équipes spéciales chargées de tâches limitées dans le temps (avec des réalisations attendues et un calendrier clairs) qui contribuent directement aux objectifs et aux priorités du Groupe de travail;
  - e) Mieux faire connaître les dernières réalisations des services météorologiques de la Région et d'en dehors en publiant des bulletins périodiques ou d'autres documents d'information semblables et solliciter activement les réactions des Membres, au besoin, à propos de sujets pertinents en produisant des questionnaires;
  - f) Faire rapport et communiquer des avis au Groupe de gestion du CR V à propos des questions susmentionnées;
- 2) Que le Groupe de travail se composera des quatre équipes spéciales suivantes:
  - a) Équipe spéciale du recouvrement des coûts, à laquelle sera confié le mandat suivant:
    - i) Se tenir au courant des réalisations nationales, régionales et mondiales en matière de recouvrement des coûts des services météorologiques, et notamment des services de météorologie aéronautique;
    - ii) Suivre activement et signaler régulièrement la situation, les méthodes et les tendances actuelles du recouvrement des coûts au sein des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des Membres du CR V;
    - iii) Conseiller et aider les Membres de la Région V à élaborer et à mettre en œuvre des cadres viables de recouvrement des coûts destinés aux services météorologiques et favoriser une collaboration et un cadre de jumelage/mentorat régionaux;

- b) Équipe spéciale pour la gestion de la qualité, à laquelle sera confié le mandat suivant:
- i) Promouvoir le Cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité parmi les SMHN des Membres du CR V;
  - ii) Sensibiliser les Membres du CR V au Règlement technique de l'OMM et à d'autres normes internationales concernant la gestion de la qualité, y compris celles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);
  - iii) Suivre activement et signaler régulièrement l'état de mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité parmi les SMHN des Membres de la Région V pour les secteurs pertinents (aviation, marine, etc.);
  - iv) Offrir une orientation et une assistance aux Membres de la Région V pour l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes viables de gestion de la qualité;
  - v) Rechercher constamment des moyens d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité par le biais d'une collaboration et d'un cadre de jumelage/mentorat parmi les Membres du CR V;
- c) Équipe spéciale pour les compétences et la formation du personnel, à laquelle sera confié le mandat suivant:
- i) Sensibiliser les prévisionnistes et les observateurs aux faits nouveaux en matière de normes et d'orientation sur le plan national, régional et mondial en rapport avec leurs qualifications et leurs compétences, notamment grâce aux travaux de l'Équipe d'experts de la Commission de météorologie aéronautique pour l'enseignement, la formation et les compétences et du Programme d'enseignement et de formation professionnelle de l'OMM;
  - ii) Suivre activement et signaler régulièrement l'état de mise en œuvre des qualifications et des compétences des prévisionnistes et des observateurs dans les SMHN des Membres du CR V pour les services pertinents (aviation, marine, etc.);
  - iii) Offrir une orientation et une assistance aux Membres du CR V en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de cadres viables d'évaluation des compétences dans les services météorologiques et encourager une collaboration et un cadre de jumelage/mentorat régionaux;
- d) Équipe spéciale pour la mise en œuvre de services météorologiques, à laquelle sera confié le mandat suivant:
- i) Sensibiliser les Membres de la Région V aux faits nouveaux nationaux et internationaux en matière de normes et de pratiques destinées aux services météorologiques et aider les Membres à réagir activement à l'évolution de la situation;
  - ii) En association avec les programmes pertinents de l'OMM et en soutien à ceux-ci, suivre activement et signaler régulièrement l'état de mise en œuvre parmi les Membres du CR V des produits et des services associés aux divers secteurs des services météorologiques (aviation, marine, etc.) et le respect par les Membres des normes et des pratiques internationales;

iii) Aider les Membres de la Région V à élaborer et à mettre en œuvre l'ensemble des services météorologiques requis, notamment par le biais d'une collaboration et d'un cadre de jumelage/mentorat régionaux;

- 3) D'arrêter comme suit la composition du Groupe de travail:
- a) Un responsable et un vice-responsable;
  - b) Des chefs d'équipes spéciales qui seront membres principaux du Groupe de travail;
  - c) D'autres experts, selon les besoins, compte tenu du fait qu'étant donné les contraintes financières actuelles, les groupes de travail devraient comprendre un nombre minimal de membres qui permette cependant un fonctionnement efficace pendant l'intersession;
- 4) Que le président, en consultation avec le Groupe de gestion, désignera un responsable et un vice-responsable du Groupe de travail conformément à la règle 33 du Règlement général de l'OMM;

**Prie** le responsable :

- 1) De soumettre au Groupe de gestion une proposition de participation des équipes spéciales qui précise le mandat et le plan de travail de celles-ci, selon que de besoin, en vue de faciliter la bonne mise en œuvre du Plan opérationnel du CR V dans les aspects qui relèvent de la compétence du Groupe de travail;
- 2) De présenter au président du Conseil régional un rapport d'activité annuel et un rapport final trois mois au moins avant la prochaine session du Conseil régional;

**Invite** les Membres:

- 1) À désigner les experts qui prendront activement part aux travaux du Groupe de travail, en portant l'attention voulue à la représentation hommes/femmes ainsi qu'aux compétences dont pourraient disposer d'autres organismes, y compris dans le milieu universitaire et le secteur privé;
- 2) À soutenir les activités du Groupe de travail;

**Prie** le Secrétaire général d'appuyer les travaux du Groupe de travail et des équipes spéciales.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la résolution 13 (CR V-16).

## Résolution 6.2(1)/5 (CR V-17)

### GROUPES DE TRAVAIL DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES DU CONSEIL RÉGIONAL V

LE CONSEIL RÉGIONAL V (PACIFIQUE SUD-OUEST),

#### Décide:

- 1) De reconduire son Groupe de travail des services climatologiques et de lui confier le mandat suivant:
  - a) Coordonner les aspects relatifs aux observations des services climatologiques, notamment en liaison avec le Cadre mondial pour les services climatologiques, le Système mondial d'observation du climat et le Système mondial d'observation de l'océan;
  - b) Formuler des avis sur les moyens de renforcer et d'améliorer la surveillance du système climatique ainsi que sur les analyses et les indices s'y rapportant;
  - c) Se tenir au courant des activités conduites au sein de la Commission de climatologie, du Programme mondial de recherche sur le climat et de ses principaux projets de recherche, du Cadre mondial pour les services climatologiques, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des autres instances qui concernent le climat, présenter des rapports sur les résultats des réunions et des ateliers et encourager la participation active de la Région aux travaux de ces organes;
  - d) Aider à mettre en œuvre divers services d'information et de prévision climatologiques dans la Région V dans des secteurs sensibles au climat tels que l'agriculture, l'hydrologie, les énergies renouvelables, l'urbanisme, la planification des constructions, la réduction des risques de catastrophes, la qualité de l'air et la santé, et formuler des avis à ce propos;
  - e) Examiner, coordonner et favoriser l'utilisation des systèmes d'information géographique pour fournir des services climatologiques et rendre compte à ce propos;
  - f) Formuler des avis sur les cours et ateliers d'enseignement et de formation professionnelle traitant du climat, aider à en dresser la liste et coordonner la participation à ces derniers, y compris ceux qui portent sur la gestion et sur les technologies de l'information, en fonction d'une étude des besoins de la Région en matière de formation;
  - g) Formuler d'autres avis et propositions sur le rôle, la structure et le mécanisme des Centres climatologiques régionaux (CCR) de la Région et contribuer à établir le processus de désignation de ceux-ci par l'OMM;
  - h) Formuler des avis et des propositions sur d'autres questions importantes relatives au climat à mesure qu'elles surgissent et évoluent;
- 2) Que le Groupe de travail comprendra les quatre équipes spéciales suivantes:
  - a) Équipe spéciale des Systèmes d'information sur les services climatologiques, à laquelle sera confié le mandat suivant:

- i) Formuler des avis et apporter son soutien au sujet de la mise en œuvre des divers services d'information et de prévision climatologiques des différents secteurs de la Région V sensibles au climat, notamment par le biais des forums régionaux et nationaux sur l'évolution probable du climat et des CCR;
- ii) Formuler des avis, aider à définir les besoins et coordonner la participation en ce qui concerne les cours et les stages d'enseignement et de formation professionnelle ayant rapport au climat, y compris pour ce qui est des technologies de l'information et de la gestion, en se fondant sur une enquête destinée à mieux définir les besoins de la Région en matière de formation;
- iii) Formuler d'autres avis et propositions quant au rôle, à la structure et au mécanisme des CCR de la Région, y compris le processus de désignation de ceux-ci;
- iv) Se pencher et formuler des avis sur l'utilisation de la modélisation statistique et dynamique du climat et de la réduction d'échelle pour élaborer des prévisions et des produits climatologiques utilisables sur le plan régional et national;
- v) Formuler des avis et des propositions au sujet d'autres questions importantes relatives au climat à mesure qu'elles se développent et évoluent;
- vi) Formuler des avis sur des exemples d'interfaces utilisateur pour la fourniture de données, de produits et de services climatologiques;
- vii) Encourager la collaboration des pays de la Région V à l'amélioration des capacités techniques de prévision saisonnière;
- viii) Offrir des avis au Groupe de travail de la Région V sur les services climatologiques à propos des questions susmentionnées;

Dans le cadre de ce mandat, l'Équipe spéciale va participer aux travaux sur les communications météorologiques régionales réalisés dans d'autres forums pertinents ayant un objectif commun et s'aligner sur ces travaux;

- b) Équipe spéciale pour la gestion des données climatologiques et le sauvetage des données, à laquelle sera confié le mandat suivant:
  - i) Offrir des avis sur les méthodes et les mécanismes, y compris par le biais du Portail international pour le sauvetage de données (I-DARE), et d'autres moyens disponibles dans la Région pour recenser les besoins en matière de sauvetage de données ainsi que des technologies apparentées pour la conception et la mise en œuvre de projets apparentés;
  - ii) Mettre en place une veille technologique pour le développement de nouvelles bases de données climatologiques et donner des conseils sur des systèmes de gestion de celles-ci pouvant être offerts aux SMHN en vue d'un archivage moderne des données climatologiques et de la production de données et de services fondés sur les spécifications et les directives concernant la gestion de données climatologiques par l'OMM;
  - iii) Évaluer les méthodes existantes de contrôle de la qualité et d'homogénéisation des données climatologiques et donner des conseils sur l'opportunité de leur utilisation pour élaborer des jeux de données climatologiques de grande qualité;

- iv) Recenser les pratiques exemplaires et les outils existants pour obtenir des produits de surveillance du climat et formuler des recommandations sur leur mise en œuvre sur le plan national et régional;
- v) Évaluer les besoins de la Région en matière de formation sur la gestion des données climatologiques et sur les applications connexes en vue, par exemple, d'obtenir des informations à jour sur les extrêmes météorologiques et climatiques à l'appui des systèmes de veille et d'alerte climatique;

Dans le cadre de ce mandat, l'Équipe spéciale va participer aux travaux sur les communications météorologiques régionales réalisés dans d'autres forums pertinents ayant un objectif commun et s'aligner sur ces travaux;

- c) Équipe spéciale pour le changement climatique, à laquelle sera confié le mandat suivant:
  - i) Se tenir au courant des activités, des rapports et des résultats des réunions et des ateliers de la CCI, du GIEC, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des autres organes qui s'occupent du climat et encourager la participation active de la Région aux travaux de ces organes;
  - ii) Formuler des avis sur les techniques dynamiques et statistiques de réduction d'échelle en vue de projections sur l'évolution du climat;
  - iii) Formuler des avis sur les incidences possibles de l'évolution du climat dans divers secteurs économiques;
  - iv) Donner des conseils au Groupe de travail de la Région V sur les services climatologiques à propos des questions susmentionnées;

Dans le cadre de ce mandat, l'Équipe spéciale va participer aux travaux sur les communications météorologiques régionales réalisés dans d'autres forums pertinents ayant un objectif commun et s'aligner sur ces travaux;

- d) Équipe spéciale pour les utilisateurs des outils et des méthodes de l'agrométéorologie opérationnelle, à laquelle sera confié le mandat suivant:
  - i) Analyser et évaluer l'utilisation des modèles de simulation des cultures dans les SMHN et institutions de la Région V et proposer les procédures à suivre;
  - ii) Passer en revue les études portant sur la classification des zones agroclimatiques et agro-écologiques qui font appel aux systèmes d'information géographique (SIG) et aux systèmes d'information agrométéorologique dans la Région V et déterminer les meilleurs moyens de les appliquer dans l'ensemble de la Région;
  - iii) Évaluer et proposer des méthodes qui conviennent pour l'application de la télédétection à l'agriculture dans la Région;
  - iv) Examiner et évaluer l'exploitation des prévisions saisonnières à interannuelles aux fins du développement durable de l'agriculture dans la Région V et faire des recommandations pour améliorer la présentation de ces prévisions aux utilisateurs;

- v) Examiner les rapports sur les scénarios de changements climatiques dans la Région V et répertorier les incidences de ces scénarios sur l'agriculture ainsi que les études menées à propos des diverses stratégies d'adaptation aux changements climatiques;
- vi) Étudier les indices de sécheresse qui sont couramment utilisés dans la Région V et évaluer la relation entre ces indices et les incidences spatiales des activités agricoles;
- vii) Améliorer les modes de communication dans le but de faciliter la diffusion de l'information agrométéorologique;
- viii) Évaluer les différents modes de diffusion de l'information agrométéorologique, recueillir les observations des différents usagers et proposer des mécanismes appropriés pour améliorer la situation;
- ix) Assurer la liaison avec les équipes d'experts et les équipes spéciales pertinentes de la Commission de météorologie agricole (CMAg) selon les besoins;

Dans le cadre de ce mandat, l'Équipe spéciale va participer aux travaux sur les communications météorologiques régionales réalisés dans d'autres forums pertinents ayant un objectif commun et s'aligner sur ces travaux;

- 3) D'arrêter comme suit la composition du Groupe de travail:
  - a) Un responsable et un vice-responsable;
  - b) Des chefs d'équipes spéciales, qui seront membres principaux du Groupe de travail;
  - c) D'autres experts au besoin, sans négliger le fait que les contraintes financières obligent à limiter la composition des groupes de travail au nombre minimal de membres permettant un fonctionnement efficace pendant l'intersession;
- 4) Que le président, en consultation avec le Groupe de gestion, va désigner un responsable et un vice-responsable du Groupe de travail conformément à la règle 33 du Règlement général de l'OMM;

**Prie** le responsable:

- 1) De soumettre au Groupe de gestion des propositions concernant la composition des équipes spéciales, en précisant au besoin leurs attributions et un plan de travail, afin de faciliter la mise en œuvre du Plan opérationnel du CR V dans le domaine de compétence du Groupe de travail;
- 2) De présenter au président du Conseil régional un rapport d'activité annuel et un rapport final trois mois au moins avant la prochaine session du Conseil régional;

**Invite** les Membres:

- 1) À désigner des experts pour faire partie du Groupe de travail, en portant l'attention voulue à une représentation hommes/femmes équilibrée ainsi qu'aux compétences dont pourraient disposer d'autres organismes, y compris dans le milieu universitaire et le secteur privé;

2) À soutenir les activités du Groupe de travail;

**Prie** le Secrétaire général d'appuyer les travaux du Groupe de travail et des équipes spéciales.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la résolution 14 (CR V-16).

## Résolution 6.2(1)/6 (CR V-17)

### GRUPE DE TRAVAIL DE L'INFRASTRUCTURE DU CONSEIL RÉGIONAL V

LE CONSEIL RÉGIONAL V (PACIFIQUE SUD-OUEST),

**Décide:**

- 1) De reconduire son Groupe de travail de l'infrastructure et de lui confier le mandat suivant:
  - a) Suivre, promouvoir et élaborer des stratégies visant à développer et à mettre durablement en œuvre dans la Région le Système d'information de l'OMM (SIO), y compris les mesures décrites dans le Plan de mise en œuvre du SIO dans la Région V (Pacifique Sud-Ouest). Il est urgent de combler les lacunes que le Réseau régional de télécommunications météorologiques continue de présenter sur le plan de l'échange de données pour lesquelles le facteur temps et le facteur exploitation sont déterminants. Parmi les solutions possibles figurent le recours aux communications par satellite dans l'ensemble du Pacifique, la collaboration au développement et au soutien du système de communication RANET (radio et Internet), la réception des données du Réseau d'information météorologique des responsables en cas d'urgence et l'élargissement de l'accès aux services Internet;
  - b) Suivre, promouvoir et élaborer des stratégies intégrées visant à développer et à mettre durablement en œuvre dans la Région les systèmes d'observation relevant des programmes exécutés et parrainés par l'OMM, notamment par l'entremise du Plan de mise en œuvre du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) dans la Région V (Pacifique Sud-Ouest), qui précise les domaines particuliers à privilégier;
  - c) Étudier le Plan de mise en œuvre du WIGOS et proposer des mises à jour de ce dernier;
  - d) Chercher des moyens de resserrer les liens avec les organes chargés de développer et de mettre en place les systèmes d'observation et d'information pertinents;
  - e) Déterminer les besoins en matière d'enseignement et de formation professionnelle pour ce qui est des techniques d'information et de communication pertinentes, des systèmes d'observation et de l'exploitation de ces derniers;
  - f) Communiquer des informations utiles pour les textes réglementaires de l'OMM concernant les observations et les systèmes d'information;
  - g) Coordonner les travaux des équipes spéciales chargées de tâches précises et proposer au Groupe de gestion du CR V de dissoudre les équipes qui ont achevé leur mission et d'en créer de nouvelles;
  - h) Faire rapport et communiquer des avis au président et au Groupe de gestion du CR V en ce qui concerne les questions susmentionnées;
- 2) Que le Groupe de travail se composera des quatre équipes spéciales ci-après:
  - a) L'Équipe spéciale pour les observations d'aéronefs, à laquelle sera confié le mandat suivant:
    - i) Coordonner les activités et superviser l'exploitation du programme AMDAR dans la Région V au titre du programme AMDAR collaboratif établi entre l'OMM

et l'Association du transport aérien international. En particulier, harmoniser et tenir à jour annuellement 1) les besoins régionaux en matière de fourniture de données AMDAR, et 2) les plans régionaux de développement et d'exploitation du programme AMDAR dans la Région V, qui doivent être financés par les Membres de la Région;

- ii) En collaboration avec les Membres de la Région V et l'Équipe d'experts interprogrammes de l'OMM pour les systèmes d'observation aéroportés, élaborer un plan régional de mise en œuvre d'observations aéroportées et du programme AMDAR, éléments du plan de mise en œuvre régional du WIGOS;
  - iii) Collaborer avec les compagnies aériennes régionales et les autorités nationales de l'aviation civile en vue d'établir des programmes d'observations aéroportées au sein du Système mondial de télécommunication de l'OMM;
  - iv) Aider des centres régionaux désignés à élaborer et à entretenir des systèmes de traitement des données et de suivi de la qualité pour les observations aéroportées;
  - v) Lancer et assister une formation technique, des ateliers, une promotion et une sensibilisation à propos des observations aéroportées destinées aux Membres de la Région et à l'industrie du transport aérien;
  - vi) Consulter les utilisateurs de données et les secteurs d'application pour déterminer et promouvoir les besoins de la Région en matière d'observations aéroportées;
  - vii) Saisir le Groupe de gestion de la Région V et le Secrétariat de l'OMM à propos des progrès accomplis;
- b) Équipe spéciale pour le Centre régional du WIGOS, à laquelle sera confié le mandat suivant:
- i) Soutenir la mise en place d'un nouveau Centre régional du WIGOS et désigner pour cela un coordonnateur dans chaque pays de la Région;
  - ii) Organiser de vastes consultations pour formuler une ou plusieurs propositions de projets de démonstration du WIGOS axés sur des activités viables et dont l'adoption pourrait être généralisée à l'ensemble de la Région;
  - iii) Favoriser l'élaboration de plans de mise en œuvre du WIGOS à l'échelon national;
  - iv) Promouvoir et favoriser le recours à OSCAR/Surface par les Membres de la Région;
  - v) Contribuer à la mise en œuvre dans la Région du Système de contrôle de la qualité des données du WIGOS, à la mise à disposition de données, à la gestion des incidents et à la traçabilité des observations principales;
  - vi) Soutenir le passage des numéros OMM aux identifiants du WIGOS;
  - vii) Donner des conseils au Groupe de travail de l'infrastructure à propos des questions susmentionnées;

- c) Équipe spéciale pour la mise en œuvre et l'exploitation du SIO, à laquelle sera confié le mandat suivant:
- i) Recenser les Membres accusant un retard dans la mise en œuvre du SIO et les aider à mettre en service au moins certaines des nouvelles fonctions en se fondant sur les services en ligne de leur CMSI principal;
  - ii) Réévaluer le rôle des centres régionaux de télécommunications dans la Région, notamment pour ce qui est des aspects opérationnels et techniques, ainsi que du développement des capacités;
  - iii) Coordonner, sur le plan régional, la mise en œuvre des recommandations attendues de la Commission des systèmes de base au sujet des calendriers d'audit relatifs au SIO et de la surveillance des opérations du SIO par les centres mondiaux du système d'information;
  - iv) Suivre le développement du SIO et les activités de formation s'y rapportant;
  - v) Actualiser le plan du Conseil régional V relatif à la mise en œuvre du SIO à l'échelle régionale afin d'y inclure ces activités ainsi que le partage d'informations sur les projets pilotes concernant la mise en œuvre de la version 2.0 et sur l'état d'avancement de cette dernière;
  - vi) Communiquer à la Commission des systèmes de base les observations formulées par ses Membres au sujet de la mise en œuvre de la version 2.0 du SIO;
  - vii) Donner des conseils au Groupe de travail de l'infrastructure à propos des questions susmentionnées;
- d) Équipe spéciale sur l'utilisation des satellites, à laquelle sera confié le mandat suivant:
- i) Recenser les besoins prioritaires des pays de la Région V en matière d'obtention et d'échange de données sur les satellites météorologiques et d'informations apparentées;
  - ii) Recenser les besoins en matière de communication et les solutions connexes sur le plan national et sur le plan régional;
  - iii) Mobiliser les opérateurs de services satellitaires mondiaux pour faciliter l'accès aux produits/services satellitaires spécialisés;
  - iv) Rechercher des options et des solutions et formuler des recommandations en vue de trouver des moyens réalisables et efficaces de surmonter les défauts;
  - v) Formuler des recommandations sur des initiatives en matière de renforcement des capacités pour permettre l'exploitation soutenue et le maintien en service de systèmes de réception, de traitement et de visualisation de données satellitaires, en l'appliquant en particulier à la nouvelle génération de satellites météorologiques;
  - vi) Donner des conseils au Groupe de travail de l'infrastructure à propos des questions susmentionnées;

- 3) D'arrêter comme suit la composition du Groupe de travail:
  - a) Un responsable et un vice-responsable;
  - b) Des chefs d'équipes spéciales, qui seront membres principaux du Groupe de travail;
  - c) D'autres experts au besoin, sans négliger le fait que les contraintes financières obligent à limiter la composition des groupes de travail au nombre minimal de membres permettant un fonctionnement efficace pendant l'intersession;
- 4) Que le président, en consultation avec le Groupe de gestion, va désigner un responsable et un vice-responsable du Groupe de travail conformément à la règle 33 du Règlement général de l'OMM;

**Prie** le responsable:

- 1) De soumettre des propositions au Groupe de gestion concernant la composition des équipes spéciales, en précisant au besoin leurs attributions et un plan de travail, afin de faciliter la mise en œuvre du Plan opérationnel du CR V dans le domaine de compétence du Groupe de travail;
- 2) De présenter au président du Conseil régional un rapport d'activité annuel et un rapport final trois mois au moins avant la prochaine session du Conseil régional;

**Invite** les Membres:

- 1) À désigner des experts pour faire partie du Groupe de travail, en portant l'attention voulue à une représentation hommes/femmes équilibrée ainsi qu'aux compétences dont pourraient disposer d'autres organismes, y compris dans le milieu universitaire et le secteur privé;
- 2) À soutenir les activités du Groupe de travail;

**Prie** le Secrétaire général d'appuyer les travaux du Groupe de travail et des équipes spéciales.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la résolution 15 (CR V-16).

**PARTICULARS OF EXPERTS PROPOSED FOR CONSIDERATION  
AS MEMBERS OF RA V WORKING GROUPS / TROPICAL CYCLONE COMMITTEE**

Ref.: 29913/2018-1.0 DRA/RAP

Member: \_\_\_\_\_

1. Surname (Dr, Mr, Ms) \_\_\_\_\_ 2. First name: \_\_\_\_\_

3. Date of birth: \_\_\_\_\_ 4. Nationality: \_\_\_\_\_

5. Telephone: \_\_\_\_\_ 6. E-mail: \_\_\_\_\_

7. Employing institution and position held: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

8. Mailing address: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

9. Proposed position (please tick one):

Tropical Cyclone Committee for the South Pacific and South-East Indian Ocean (TCC)

- Chairperson/Vice-chairperson
  - Task Team for Coastal Inundation and Storm Surge (TT-CISS)
  - Task Team for Severe Weather Forecasting, including Global Data-processing and Forecasting System (TT-SWF)

Working Group on Hydrological Services (WG-HYS)

- Lead/Vice-Lead
  - Task Team on Operations and Infrastructure (TT-OI)
  - Task Team on Hydrology Applications and Services (TT-HAS)

Working Group on Weather Services (WG-WXS)

- Lead/Vice-Lead
  - Task Team on Cost Recovery (TT-CR)
  - Task Team on Quality Management (TT-QM)
  - Task Team on Personnel Competencies and Training (TT-TRG)
  - Task Team on Weather Services Implementation (TT-IMP)

Working Group on Climate Services (WG-CLS)

- Lead/Vice-Lead
  - Task Team on Climate Services Information System (TT-CSIS)
  - Task Team on Climate Data Management/Data Rescue (TT-CDM)
  - Task Team on Climate Change (TT-CC)
  - Task Team on User Tools and Methodology for Operational Agrometeorology (TT-UTMOA)

Working Group on Infrastructure (WG-INFR)

- Lead/Vice-Lead
  - Task Team on Aircraft Based Observations (TT-ABO)
  - Task Team on Regional WIGOS Centre (TT-RWC)
  - Task Team on Regional Implementation and Operation of WIS (TT-WIS)
  - Task Team on Satellite Utilization (TT-SU)

---

Date

---

Permanent Representative's signature

Note: Please return this form with (1) PR's signature and (2) one-page curriculum vitae to: Mr Ryuji Yamada ([ryamada@wmo.int](mailto:ryamada@wmo.int))

---